

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**du 5 mai 2022**

**PRESENTS** : M. Jacques ADRIANSEN, Maire  
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoints  
Mme Josette COUETTE, Adjointe  
Mmes Patricia BASTIEN, Delphine SAUVAGE, Hélène MARTIN, Françoise PARINI,  
Conseillères  
MM, Gérard MARTIN, Jean-Luc BERTHELET, Alain GIBEY, Conseillers

Absents excusés : Thierry SALVI (procuration à M. ADRIANSEN)

Secrétaire de séance : Ingrid TISSOT

Approbation à l'unanimité du PV de conseil du 18 mars 2022 : il est demandé de préciser que les comptes de gestion et comptes administratifs ont été présentés par M. le Maire : « M. GESLOT, adjoint au maire, propose d'approuver les comptes administratifs et de gestion et leur concordance en l'absence de M. le Maire. »

Ajout de deux délibérations à l'ordre du jour : Modification du budget Bois et Choix du maître d'œuvre pour la création du lotissement Rue de Salans : validé à l'unanimité

**Ouverture de séance 20 H 00**

**DELIBERATION N° 1 : MODIFICATION DU BUDGET BOIS**

Suite à une erreur comptable, le budget Bois doit être modifié comme suit :

DF 023 : 11 404.33 €

DF 65822 : 6 230 €

RF 002 : 0 €

RI 021 : 11 404.33 €

RI 1068 : 865.32 €

L'affectation du résultat doit être modifiée comme suit :

**Section d'Investissement :**

Affectation du déficit d'investissement de 5 769.65 € au compte DI 001

RI 1068 : 865.32 €

Les modifications sont validées à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DU LOTISSEMENT  
« PRES DU CHATEAU »**

Le Maire présente la proposition reçue par le cabinet BEJ pour un montant de 10 800 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du cabinet BEJ.

**DELIBERATION N° 3 : PROPOSITION D'ACHAT DU LOT 1 SUR LA BAURME**

Le maire présente au conseil municipal la proposition de Mme LOURENCO Filomena, de Saint Vit, pour le lot 1 Sur la Baurme, pour un montant de 45 000 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la vente du lot 1 Sur la Baurme pour un montant de 45 000 € à Mme LOURENCO Filomena.

**DELIBERATION N° 4 : VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Le maire donne lecture du rapport de la CLECT concernant l'attribution de compensation et la clause de soutenabilité. Il explique que la commune n'a pas été retenue pour cette dernière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport de la CLECT.

## **DELIBERATION N° 5 : REFONTE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT**

Le maire rappelle que la commune est en 2B. On bénéficie d'aide pour la réhabilitation des logements, de prêt de matériel, etc... 62 communes sont en 2B et 6 communes en 2A.

La convention proposée permet l'élargissement à 23 nouveaux membres qui s'ajoutent aux 68 communes soit 91 membres.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la refonte de la convention de groupement de commande permanent.

## **DELIBERATION N° 6 : TERRAIN DE BOULES – PRESENTATION DU DEVIS**

Le maire explique que le terrain de boules serait dans le prolongement du chemin vers le stade et serait constitué de 2 parcs de 10 m par 4 m pour un montant de 4 290 € HT.

Il est proposé de passer à 12 m x 4 m pour un montant de 4 580 € HT.

Le conseil municipal valide la réalisation du terrain de boules par 12 voix Pour et 2 abstentions.

## **TRAVAUX ENGAGES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Le maire présente les travaux engagés dans le cadre de sa délégation :

- Entrée charretière de 5 m pour les terrains Rue de Salans pour un montant de 1 680 € TTC.
- Aire de jeux Aux Essarts avec un remblai en sable pour un montant de 3 500 € TTC.
- Vidéosurveillance installée : 6 caméras. Des panneaux devront être installés à chaque entrée du village.

### **Questions diverses / Informations :**

- Déclassement d'un chemin communal : la famille COUR souhaite vendre sa maison mais le fait que celle-ci soit séparée du terrain par un chemin communal gêne la vente. Voir les possibilités selon le classement exact de ce chemin.
- Défense extérieure contre l'incendie : l'arrêté a été signé.
- Aménagement forestier : la réunion du 2 juin est annulée. La date du vendredi 24 juin à 14h est retenue.
- Elections législatives : tableau de présence des assesseurs pour les 12 et 19 juin.
- Tarifs kWh pour la salle polyvalente.
- SYBERT : démarches anti gaspi
- Naturopathie : Proposition de séances en juin sur la commune.
- Panneaux ardoise sur le mur du cimetière : Remerciements à l'association des 3 Hameaux

Tour de table :

- Projet « Eau » SIVOS/ECOLE/Francas à mettre sur site Web
- Relais Petite enfance : les futurs parents doivent se renseigner directement auprès du relais
- Places de crèche à Saint Vit : encore des disponibilités.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

Compte rendu affiché le 6 mai 2022

Le Président de séance et Maire,  
M. Jacques ADRIANSEN